

Groupe de référence Liste verte

Septième réunion trimestrielle
19 mars 2015, Paris

Résumé des échanges

Participants

Présents	Excusés
<p>Membres du groupe :</p> <p>Jean-Philippe Sibley (Service du Patrimoine Naturel - MNHN – Président du groupe de travail)</p> <p>Katia Hérard (Service du Patrimoine Naturel - MNHN)</p> <p>Guillaume Darhinger (FSC France)</p> <p>Michel Badré (Président de la Commission aires protégées)</p> <p>Serge Muller (Université de Lorraine – CNRS)</p> <p>Membres associés :</p> <p>Valérie Fiers (RNF)</p> <p>Anne-Sophie Barnay (AAMP) par skype</p> <p>François Delaquaize (DEB - Bureau des Parcs - MEDDE)</p> <p>James Hardcastle (UICN international)</p> <p>Accompagnement technique :</p> <p>Sophie Coste (Comité français de l'UICN)</p> <p>Thierry Lefebvre (Comité français de l'UICN)</p> <p>Intervenant :</p> <p>Simon Hodgkinson (consultant)</p>	<p>Denis Couvet (Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité – MNHN)</p> <p>Bruno Meola (MedPan)</p> <p>Gilles Landrieu (PNF)</p> <p>Fanny Guillet (MNHN)</p>

Objectifs de la réunion

Cette première réunion de l'année 2015 s'inscrit dans une période de transition entre la phase pilote (2013-2014) de la liste verte qui s'est conclue avec le congrès mondial des parcs, et la phase dite de développement (2015-2016) qui vise à finaliser la gouvernance de l'initiative et engager de nouvelles candidatures, avant la généralisation du dispositif à l'échelle mondiale. La première partie de la journée sera consacrée à la présentation du retour d'expérience de la phase pilote suivie par un échange avec les participants. Sur cette

base, l'après-midi portera sur la définition d'une feuille de route pour les deux prochaines années, en lien avec l'agenda international.

Ordre du jour

Bilan de la phase pilote 2013-2014

Ouverture de la réunion - présentation des objectifs et du déroulement (Jean-Philippe Siblet)

Bilan du sixième congrès mondial des parcs et préparation du "Little Sydney" (revue de presse, présentation des sites lauréats)

Bilan international de la phase pilote (James Hardcastle, UICN international)

Retours d'expérience de la phase pilote (2013-2014) : synthèse de la consultation auprès des membres et des lauréats

Programmation 2015-2016

Feuille de route 2015-2016 et modalités de mise en œuvre

Préparation du troisième colloque national des aires marines protégées

Documents de travail

Bilan de la phase pilote :

Dossier de presse

Fiche de retour d'expérience

Tableau de synthèse sites pilotes

Rapport narratif de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Rapport narratif de l'espace naturel sensible du marais d'Episy

Rapport narratif du parc national de Guadeloupe

Rapport narratif du parc naturel marin d'Iroise

Rapport narratif du parc national des Pyrénées

Phase de développement :

Feuille de route 2015-2016

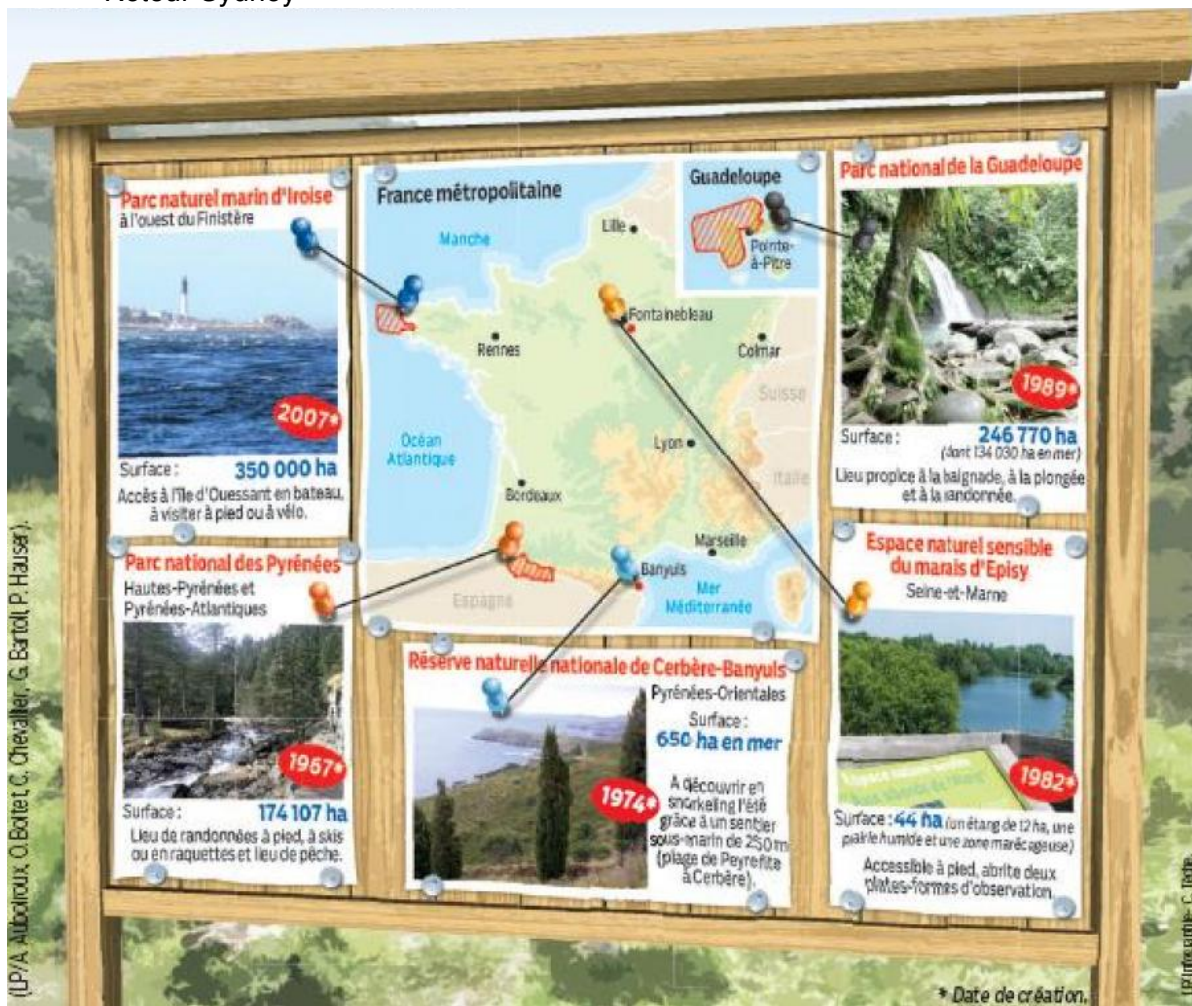
Procédure de la liste verte

Glossaire de la liste verte

Colloque AMP – Atelier Gestion et Liste verte

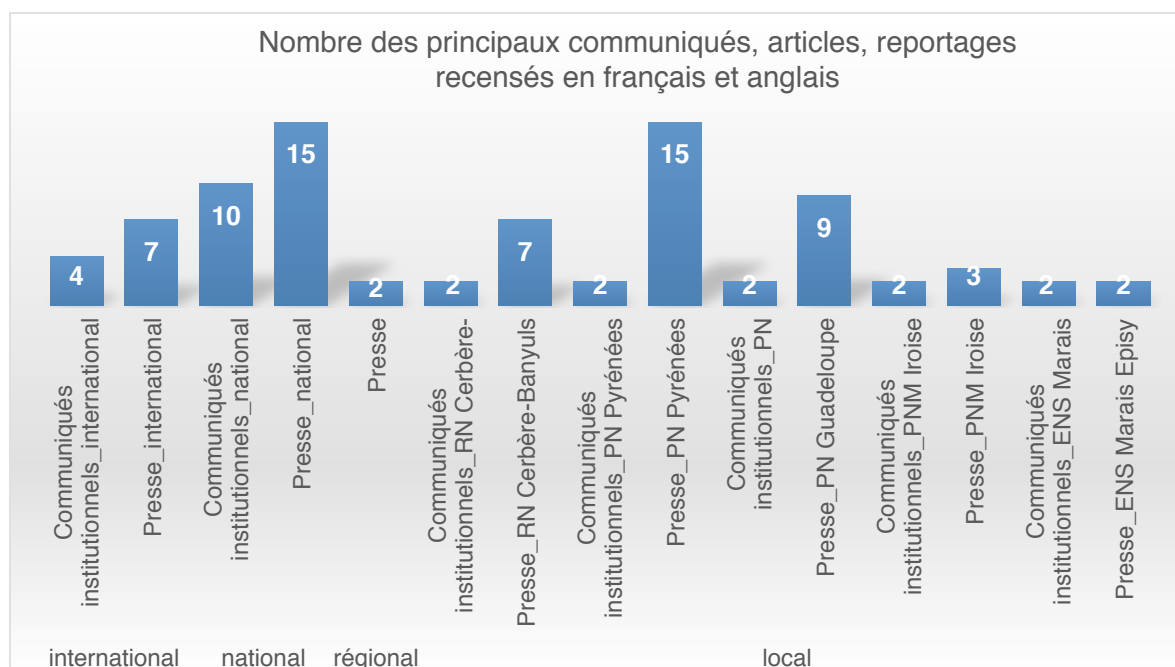
1- Bilan du sixième congrès mondial des parcs et préparation du "Little Sydney"

- Retour Sydney



C'est un bon bilan pour les sites français inscrits sur la liste verte qui ne sont pas des sites déjà multi-lauréats.

La liste verte a fait l'objet d'une couverture médiatique importante à travers la presse internationale, les médias nationaux et régionaux, le communiqué de la Ministre de l'écologie, les sites institutionnels, les réseaux sociaux, etc...



Discussion :

Malgré le fait que les sites français soient très hétéroclites, ils n'ont fait l'objet d'aucune contestation. La plupart des autres candidats labellisés dans les autres pays sont souvent des sites de grande superficie contrairement aux aires protégées françaises sélectionnées. Il faut continuer de diversifier les candidatures en couvrant tous les statuts. Pour la France, la liste verte doit conforter les politiques de stratégie de conservation des espaces naturels. Le nombre de sites qui seront inscrits sur la liste verte est décidé au niveau international, l'idée étant de tirer les aires protégées vers le haut. Tous les sites candidats n'ont pas systématiquement vocation à être inscrits sur la liste verte (ex. les aires protégées chinoises qui ont candidaté lors de cette phase pilote n'ont pas toutes été labellisées).

Propositions :

- une pré-analyse, qui servirait de premier filtre, pourrait être mise en place pour les sites qui souhaitent être candidats.
 - Un rapporteur pourrait être désigné pour chacun des sites candidats.
 - Pour qu'une aire marine protégée soit labellisée, il faut qu'elle ait mis en place son tableau de bord.
- « Little Sydney »

L'idée est d'organiser un séminaire plus accessible pour ceux qui n'ont pas pu aller à Sydney afin de présenter l'expérience 2014 (promesse de Sydney).

Plus de 300 participants européens sont attendus avec pour objectifs de :

- Présenter et discuter les résultats du CMP 2014 et aider à combler les lacunes pour la conservation de la nature (priorité des aires protégées européennes)
- Proposer des solutions sur les défis globaux en établissant des engagements pour l'Europe en réponse à la promesse de Sydney
- Définir les principes d'une société socialement et écologiquement responsable fondée sur un réseau efficace d'aires protégées en Europe

C'est un événement international majeur visant à proposer des solutions durables à long terme pour les aires protégées en Europe.

Jean-Philippe Sibley sera présent et présentera l'initiative et le contexte français. Une session de 3 heures est prévue sur la liste verte (présence de plusieurs pays dont l'Italie, l'Espagne, la France, la Croatie, la Rép Thèque, l'Ecosse...). L'idée serait d'envisager de tester des sites Natura 2000 dans la liste verte et ce sera également l'occasion de mettre le travail français en lumière.

2- Bilan international de la phase pilote (James Hardcastle – UICN international)

Le travail avec la France a été inspirant et a été reconnu.

Cinq leçons sont à retenir de la phase pilote :

- Une plateforme internet difficilement utilisable qui doit être améliorée
- Le formulaire de candidature est trop dense. Il doit être rendu le plus accessible possible et doit-être plus simple à remplir
- Les parties prenantes n'ont pas été consultées. Il faut prévoir des visites de sites, impliquer les parties prenantes au processus
- Il n'existe pas de lien entre le processus d'inscription et l'ensemble du programme liste verte. Il s'agit de mieux présenter le processus d'inscription, de candidature avec la mise en place de formations ou stages liste verte.
- Le temps imparti par les experts sollicités est trop précieux pour être perdu. Il s'agit de mieux cibler les rôles de chacun dans des délais plus raisonnables.

Ensuite sur chacun des points suivants, des améliorations sont également à apporter :

- En ce qui concerne le développement de la communication (lettres d'information, site web...), un poste sera prévu en juillet par l'UICN international.
- Les standards :

Il faudra se focaliser davantage sur les résultats de la gestion de l'aire protégée.

L'accompagnateur a un rôle central sur ce point. Il est nécessaire pour aider l'aire protégée dans la démarche et la conseiller.

D'un point de vue technique, les critères ne vont pas changer, ils seront toujours au nombre de 20.

Les indicateurs et les moyens de vérifications pourront être par ailleurs adaptés au contexte local.

- Assurance et vérification :

Il faut des principes crédibles.

L'examineur doit parler la langue du pays et comprendre le contexte local.

Pour la France, ce serait un français. Il est demandé de fournir des propositions de candidats potentiels.

La prochaine étape de la liste verte est le Congrès mondial de la nature qui se tiendra en septembre 2016 à Hawaii.

20 pays seraient présents.

La France pourra proposer 2 ou 3 candidatures au maximum pour être inscrites sur la liste verte en plus des cinq déjà inscrites à Sydney qui devront faire l'objet d'un réexamen.

Pour mener à bien les actions jusqu'au congrès, l'agenda pour l'année 2015 a été acté par l'UICN international :

- Mars : lancement de la phase de développement
- Avril : termes de référence adoptés par les groupes de référence et développement des plans d'action
- Juin : réunion internationale en Italie avec la présentation des standards v2
- Septembre : finalisation de la consultation sur les standards
- Octobre : réunion internationale en Chine pour finaliser les standards, les lignes directrices et la procédure

- Décembre : toute la procédure, les plateformes d'échange et les différents rôles seront mis en place

En 2016, les actions suivantes devront être mises en place :

- Trois sites devront être choisis par pays. Le groupe de référence français doit les définir. Deux hypothèses s'offrent au groupe de référence : sélectionner des sites garantissant une réponse aux critères ou compléter le panel des cinq sites actuels avec des statuts tels que Natura 2000, Parcs naturels régionaux...
- Un accompagnateur suivra chacun des sites et un examinateur sera désigné pour la France.
- Présentation des candidats pour leur inscription au congrès mondial de la nature

Discussion :

Il serait intéressant d'envisager la possibilité de labelliser un réseau (tout ou partie) et pas simplement un site.

Il faudra bien réfléchir pour le choix des trois aires protégées candidates qui seront choisies car les « entrées » possible sont nombreuses.

Les têtes de réseau auront un rôle important à jouer dans cette phase et peuvent, comme RNF par exemple, jouer un rôle de « filtre » pour les candidatures issues de leurs réseaux.

Néanmoins, un problème a été identifié : nous n'échapperons pas à des candidatures « compliquées ». Il faudra éviter au maximum les candidatures de complaisance ou « téléguidées ».

3- Retours d'expérience de la phase pilote (2013-2014)

La consultation a été lancée récemment auprès des membres du groupe de référence, des lauréats de la phase pilote et des partenaires associés. Les résultats présentés en réunion sont provisoires.

Trois gestionnaires et un partenaire ont répondu.

Une dizaine de réponses au total est espérée d'ici 2 à 3 semaines.

- Organisation institutionnelle

La liste verte a été reconnue comme étant un processus d'évaluation crédible mais les indicateurs doivent être simplifiés et adaptés au contexte français. Une meilleure coordination entre les gestionnaires et l'UICN est attendue et le processus doit être moins contraignant.

- Communication :

Elle est estimée insuffisante.

Ce qui est attendu : un guide pratique du candidat.

- Standards :

La structure globale est claire mais le problème vient des indicateurs (trop nombreux, trop détaillés, irréalistes, compliqués, difficulté à regrouper les informations).

- Candidatures :

Il y a une vraie attente pour que des visites de terrain soient organisées. Il faut également des documents en français.

Le formulaire de candidature n'est pas clair.

- Processus d'évaluation

Les acteurs locaux doivent être consultés par les évaluateurs au cours de la visite de terrain. Les rôles de chacun doivent être clairs.

- Conclusions et perspectives

Plusieurs priorités ont été mises en avant dont celle de mettre en place une stratégie de communication et simplifier les procédures de candidature et d'évaluation.

Discussion :

- La question des acteurs locaux

Il faut être prudent sur les acteurs locaux à consulter.

Les acteurs du territoire sont ceux qui sont impliqués dans la gestion du système du site et/ou impliqués dans les décisions qui sont prises.

Dans la phase pilote, aucun de ces acteurs n'a été interrogé par manque de temps.

Une enquête plus large au niveau du territoire est plus difficilement envisageable.

Néanmoins, plus on veut être crédible, plus il faut s'ouvrir, plus il faut accepter de se mettre en danger par rapport à des commentaires qui doivent porter sur la bonne gestion de l'aire protégée.

Par expérience, un site qui serait dans une situation de conflit ne devrait pas figurer sur la liste verte.

Il faut qu'il y ait une acceptation collective pour une inscription sur la liste verte.

Cela va limiter le nombre de candidatures, quel niveau de « mise en danger » doit-on accepter ?

Il faut différencier l'absence de conflit avec la bonne gestion d'une aire protégée. Ce n'est pas parce qu'il y a des conflits que l'aire protégée est mal gérée.

Le rôle de rapporteur apparaît essentiel pour évaluer le contexte mais il faudra être vigilant à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt.

Exemple du label FSC : la consultation est très poussée pour veiller à la crédibilité de l'évaluation et de la gestion du site.

- Réussite de la liste verte

La réussite du dispositif liste verte pourra aussi être évaluée par les financements qui lui seront alloués.

Pour le moment l'idée du coût est sous-estimée. Il faut avoir en tête que cela peut-être un critère bloquant pour des petits sites qui voudraient candidater.

Exemple du label FSC sur le financement qui se différencie en trois coûts :

Le coût interne de mise à niveau de la gestion pour répondre aux standards (variable en fonction du niveau de départ)

Le coût de l'audit (payé par le candidat) de l'ordre de 800 à 1000 euros par jour (durée de cinq à six jours)

La redevance annuelle FSC reversée à FSC international mais qui est très faible

Financements privés : cela pose des problèmes déontologiques mais c'est une source potentielle de revenus pour les initiatives, notamment via les politiques RSE des entreprises enclines à participer à des actions de protection de la nature (ex. 1% pour la planète). Il ne faut pas s'interdire d'y réfléchir (idem mécénat listes rouges). C'est une possibilité de garantir les principes par des dispositions contractuelles. Il faut être vigilant toutefois à ne pas démultiplier les règles.

Pour le moment, seule la liste verte des aires protégées a été lancée au niveau international. Celle proposée pour les espèces et écosystèmes ont néanmoins été annoncées lors du congrès mondial de la nature de 2012.

La liste verte doit faire sa place, cela prendra du temps. Mais l'appétence est importante comme le montrent les retours médiatiques depuis Sydney.

Les réseaux comme RNF pourraient espérer à terme être inscrits mais il faut pour cela que tous les sites soient pourvus d'un tableau de bord. Il faudrait peut-être plutôt envisager des inscriptions de réseau de sites à l'échelle d'un territoire. Fiers : le réseau RN pourrait espérer

à termes d'être inscrit sur la liste verte. L'objectif étant de tirer vers le haut les sites bien gérés.

Il y a déjà des RN qui veulent mettre en place leur tableau de bord pour pouvoir candidater à la liste verte.

4- Feuille de route liste verte

- Rédaction d'un document permettant de faire connaître la stratégie du Groupe de Référence à l'extérieur, notamment sur la question des candidatures et sur les objectifs de couverture géographique et de représentation des outils de protection.
- Rédaction d'un « règlement intérieur » du Groupe de Référence (nominations, règles de votes, désignation et rôle des rapporteurs...) qui sera rendu public
- Finalisation des candidatures

Célébrer les lauréats et s'assurer de leur réinscription au congrès mondial de la nature en 2016.

- Consultation des parties prenantes

FSC France propose de présenter la méthodologie utilisée pour la consultation des parties prenantes à la prochaine réunion du groupe de référence. La proposition est acceptée par le groupe.

- Renforcement du groupe de référence

Intégration de nouveaux experts notamment des sciences sociales (Richard Dumez, Frédéric Schoulz, Gilbert David de l'IRD), outre-mer...

La désignation d'un rapporteur au sein du groupe de référence avec visite de terrain et remise d'un rapport de synthèse s'avère essentielle.

La mise en place du rôle de rapporteur est validée par l'UICN international.

Il faudra un règlement intérieur qui sera rendu public.

- Processus de candidature

Il faut une liste indicative de sites potentiellement candidats sur 5 ans par exemple.

Remarques

Il faut pouvoir quantifier le volume de travail associé à un document qui fixe clairement les actions.

Si l'outil fait preuve de son intérêt, on peut imaginer (temps de travail, financement), que l'on ne peut pas avoir moins de 2 ou 3 candidatures pour 2016.

Concernant le colloque AMP, il faudrait formaliser une feuille de route stratégique et acter une stratégie de déploiement de la liste verte. De nombreuses AMP sont intéressées avec des degrés de maturités variables. Il faut définir le rôle de l'AAMP dans le processus d'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

- Processus d'évaluation

Développer un outil de pré diagnostic. On peut tester cet outil sur plusieurs sites comme AMPs Caraïbe (Agoa), PELAGOS et Marseille par exemple.

- Processus d'amélioration continue

ATEN, Temeum, RNF.

Possibilité de « tutorat » (ex accompagnement tableau de bord, centre de ressources, accompagnement à la gestion). La création d'un groupe d'échange entre sites labellisés et candidats pourrait être envisagée.

Discussion :

Le partage d'expérience est très bien reçu au sein de la certification FSC France. Il faut le préciser de manière plus claire dans la feuille de route et les termes de référence.

Projet Life pour la liste verte : application à un réseau de sites (cas en Australie) avec Natura2000 en mer et sites transfrontaliers.

Pour le réseau Natura 2000 en France, il faudra peut-être mettre en place des indicateurs spécifiques. Mais ce serait très intéressant d'évaluer ce type de site notamment pour faire le lien avec L'Espagne et l'Italie. Il faudra toutefois être très vigilant sur l'aspect « politique » car NATURA 2000 en France est fondée sur une dimension « contractuelle » qui s'oppose à la vision souvent « régaliennne » des aires protégées.

- Communication

Il existe de grosses attentes sur ce sujet mais il ne faut pas prévoir une trop grande communication si nous ne sommes pas sûrs de pouvoir répondre aux attentes.

En ce qui concerne la célébration des sites, un évènement pendant la COP 21 sera organisé en lien avec le MEDDE.

Un temps pourra aussi être prévu au cours du colloque AMP.

Idées de communication pour le grand public : « les sites naturels les mieux protégés dans le monde » L'idée d'une exposition photographique est émise.

Mais il faut attendre que l'UICN international ait donné son feu vert.

- Priorisation des actions

- Définir notre stratégie et nos règles de fonctionnement puis les soumettre au groupe de référence et le valider à la prochaine réunion
- Candidatures pour la phase 2016, communication, travail avec les lauréats et le réexamen notamment sur les parties prenantes et le changement au niveau des indicateurs

Il va falloir quantifier le temps de travail pour l'ensemble de ces actions.

5- Troisième colloque national des aires marines protégées

Laurent Germain coordonne la tenue de l'organisation du colloque national pour l'AAMP (du 6 au 8 octobre 2015).

En plénière il faudrait pouvoir présenter la convergence entre tableau de bord et liste verte. Des retours d'expérience seront prévus comme par exemple pour la RN de Cerbère Banyuls. L'idée serait aussi de faire intervenir des représentants d'AMP et un site Nature 2000.

Plusieurs éléments méthodologiques du tableau peuvent renseigner les critères de la liste verte. Il manque par contre les aspects de gouvernance dans le tableau de bord.

Une feuille de route est à réaliser et pourrait être actée par le MEDDE.

Au plan international, Un site pourrait faire l'objet d'un accompagnement méthodologique et technique : le parc national du Bancs d'Arguin en Mauritanie.

Le pré programme de cet atelier sera bientôt disponible.

Un petit groupe de travail, issu du GF pourrit être constitué pour travailler sur le colloque. Il serait également souhaitable que Pierre Commenville (MEDDE/DEB) soit associé au COPIL de cet atelier. François Delaquaize se proposer de lui en parler.

6- Relevé de décisions

Les actions à mettre en place d'ici la prochaine réunion du 21 mai sont les suivantes :

Les membres et participants au groupe de référence sont en charge de :

- Répondre au sondage « retours d'expérience » pour ceux qui ne l'ont pas encore renseigné **d'ici le 6 avril**
- Apporter leurs avis et compléments sur les documents suivants (disponibles sur le site internet de la liste verte) : feuille de route 2015-2016, procédure de la liste verte et glossaire de la liste verte

Le comité français de l'UICN est en charge de :

- Proposer une note stratégique permettant de faire connaître la stratégie du Groupe de Référence à l'extérieur, notamment sur la question des candidatures et sur les objectifs de couverture géographique et de représentation des outils de protection.
- Engager la réflexion sur le règlement intérieur du groupe de référence, l'adaptation nationale des indicateurs, sur la stratégie de communication et sur la simplification du processus d'évaluation

Autres actions :

- FSC France présentera la méthodologie utilisée pour la consultation des parties prenantes à la prochaine réunion du groupe de référence
- Avancement de la préparation de l'atelier « Evaluation/gestion: Tableau de bord et liste verte » pour le colloque AMP en lien avec Anne-Sophie Barnay (AAMP) et Valérie Fiers (RNF)

Fait à Paris le 23 mars 2015
Sophie Coste